



MINISTÈRE DES FINANCES. ADMINISTRATION DES DOUANES ET ACCISES. PERSONNEL

1. Dénomination du producteur

Ministère des Finances. Administration des Douanes et Accises. Service du personnel – Ministerie van Financiën. Administratie der Douane en Accijnzen. Personeel

2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

3. Dates extrêmes

1848-2010 (surtout 1848-2004)

4. Importance matérielle

1158 art. (74 m.l.)

5. Histoire des archives

Les archives du service du personnel des Douanes et Accises ont suivi le service lors de ses déménagements successifs dans l'agglomération bruxelloise. Tout d'abord conservées dans les bureaux rue de la Loi, 14-16, elles ont ensuite été transférées à l'adresse rue Ducale, 59 en 1955, à la Tour des Finances de la cité administrative de l'État vers 1986, et enfin, en 2004 au complexe North Galaxy.

Le transfert de ces archives aux Archives générales du Royaume a eu lieu en deux phases. La première a eu lieu lors du déménagement du service vers le complexe North Galaxy en 2004. L'archiviste Bart Sas avait alors fait transférer une série d'indicateurs, une des copies d'arrêtés royaux et ministériels de la période 1899-1943, les états de services des membres du personnel nés avant 1904, ainsi que les archives liées à la commission d'enquête en vue de l'épuration administrative après 1945. Quelques dossiers et registres du 19^{ème} siècle, fragmentés, ont également été transférés à cette occasion. Le bordereau de versement accompagnant ces archives ne montre aucune logique particulière et n'a jamais été publié. Quelques ouvrages publiés qui accompagnaient ces archives ont également été intégrées à la bibliothèque des Archives générales du Royaume.

Dix ans plus tard a suivi la deuxième phase de transferts, dans le cadre de la fusion des services du personnel des différentes administrations en un service P&O et de la création d'une série unique de dossiers personnels. On décida alors de transférer, après un premier tri, les archives statiques du personnel vers les Archives générales du Royaume.



Entre 2008 et 2010, une partie des archives a été confiée provisoirement au Musée national des Douanes et Accises (D&A-museum) à Anvers, en vue de réaliser des instruments de recherche plus précis pour plusieurs séries. Ces séries furent ramenées aux Archives de l'État au moment du deuxième versement d'archives en 2014. Les instruments de recherche réalisés par le musée seront mis en ligne par les A.G.R. et rendus accessibles pour peu que la protection de la vie privée soit assurée.

6. Publicité

Fonds partiellement consultable.

L'inventaire mentionne, dans le cas de pièces d'archives soumises à des restrictions d'accès, la date à partir de laquelle elles seront librement consultables.

De manière générale, la règle suivante est d'application :

Les archives de **moins de 30 ans** ne sont consultables qu'avec l'autorisation de l'administration qui les a produites.

Les **archives non sensibles** au niveau de la vie privée et non soumises à des restrictions légales sont librement consultables **après 30 ans**.

Les archives de plus de 30 ans contenant des **données à caractère personnel ou liées à la vie privée**, ou qui sont soumises à **d'autres restrictions légales**, ne sont consultables que dans certaines conditions. Le chercheur souhaitant avoir accès aux documents soumis à des restrictions légales, liées ou non à la protection de la vie privée, doit en demander **l'autorisation préalable à l'Archiviste général du Royaume** ou son mandataire et signer une [déclaration de recherche](#).

7. Inventaire

GHEYSENS V., LELOUP G. et STRUBBE F., *Inventaris van Archief van het Ministerie van Financiën. Administratie der Douane en Accijnzen. Personeel. 1848-2010 (vnl. 1848-2004)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 587), Bruxelles, 2015 (URL fixe: http://search.arch.be/ead/BE-A0510_005227_004130_DUT).

